



MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATeC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

Studio Nova Sàrl, à Lausanne, au nom de Jogne Invest SA, à Broc, Parc du Chocolat Cailler - Secteur 2 - Périmètre P2.1 : INTRO-SHOW Transformation partielle du rez-de-chaussée de l'usine pour la création d'espaces de visite et l'installation de 3 salles de projection. Création d'un nouvel ascenseur et d'un nouveau monte-charge pour l'usine. Création d'un sas pour la maintenance de l'usine soit/sis sur l'article n° 345 RF Broc, Rue Jules Bellet 7h et 7g.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 30 jours au plus tard, à partir du 21.03.2026**. En raison de la suspension prévue par le Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA), la durée de l'enquête sera prolongée de 7 jours avant et après le dimanche de Pâques.



Broc, le 20.03.2026